



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau et biodiversité  
Pôle police de l'eau

Quimper, le 21 novembre 2013

## Projet d'arrêté de protection de biotope Site de Kerogan Commune de Quimper

### Projet soumis à la consultation du public au titre de l'article L.120.1 du Code de l'environnement

La mise en place de cette protection a été demandée au préfet par le président du SIVALODET et de la commission locale de l'eau de l'Odet le 21 août 2012. L'élaboration du dossier scientifique a été confiée à l'association Bretagne Vivante.

Le site est localisé au sud de Quimper, non loin de la base nautique. La petite tourbière de Kerogan a été préservée par la ville de Quimper malgré l'urbanisation du secteur et bénéficie d'un contrat nature depuis 1996.

Le cœur de la zone est composé d'une tourbière oligotrophe à sphaignes caractérisée par des groupements typiques des écosystèmes tourbeux : drosera à feuilles rondes, ossifrage, linaigrette à feuilles étroites, grassette du Portugal...

En amont hydraulique de cette zone on trouve une lande tourbeuse à bruyère à 4 angles, une ceinture de landes mésophiles à bruyère ciliée, carex paniculé, molinie bleue et orchis tachetée et un boisement à chêne pédonculé sur le pourtour.

Le secteur abrite également une faune diversifiée dont l'escargot de Quimper, l'écureuil roux, la couleuvre à collier et le lézard vivipare.

Des actions de découverte sont organisées par Bretagne Vivante pour sensibiliser le public et les scolaires au fonctionnement de cet écosystème. Un platelage de bois et des panneaux d'interprétation ont été aménagés dans ce but.

Depuis 1996, des chantiers de restauration de la tourbière ont été menés pour éviter la fermeture du site par les ligneux.

La majorité de la zone concernée appartient à la ville de Quimper.

Les prescriptions proposées dans le projet d'arrêté permettront de pérenniser la protection et la conservation de ce site enclavé dans une zone urbanisée.

La consultation est ouverte du **6 décembre 2013** au **27 décembre 2013** inclus sur le site internet des services de l'Etat du Finistère. Vous pouvez faire **vos observations en écrivant à l'adresse électronique suivante** : [pref-consultation@finistere.gouv.fr](mailto:pref-consultation@finistere.gouv.fr)

Vous pouvez également faire parvenir vos observations **par courrier** dans ce même délai à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau et biodiversité  
2 boulevard du Finistère  
29325 QUIMPER cedex